

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 4 (1901)
Heft: 182

Artikel: Récréations du dimanche
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-285445>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

djos, dà qu'i seu quasi feu di monde, i en ai-
prend des âtres. Dain in vlaidge qui ne veupe
nommay po ne nien biaissi, ay ié enne soule de
ces petés tchevâs d'acie que ne se lèchampent
aidé moennay vou en vent. Le turie, le mère,
le régent, le cabartie, l'organiste, to les gros di
iue pédalant. Cà in piaygis de les vois, tchutôt
tian ay maîrtchant droit, co que n'airive pe
tot les còs. In djo, ay niépe inco longtemps,
Monsieu le tiurie, en pésaint in vlaidge,
vlay visitay le mòtie; son peté tchevâ vait to
simpiement le déposay à corridor d'in cabaret,
Le lendemain le mère, en traivoichant in atre
velaidge, velay allay boire enne chope a cabaret,
sai machine vait le lancie contre lai poëtche
d'enne chaipelle. Le cabareté, lu, en allait
contre Laufon, écouvay lai route aivô lai tête.
Cé que l'aint vu m'aint dit qu'ay mairchay
« *ventre à terre* ». Le régent ay peu l'orga-
niste, cà dous malins, ay ne diampe de m'a de
ios petés tchevâs, dà qu'ay io fin ainco pu de
farces qu'é premies. I trove qu'ay lain régeon.
Si moi i aivô in vélo, ay peu qu'en culbutant
i rontouché les pieres tchu lai route, i n'adrôpe
m'en braidiay. An nonpe fâte de tot dire. Main
s'an aivay des vélos in pô pu dociles, colo adrait
meu. Qu'en dites-vos ?

Stu que n'ape de bôs.

Ça et là

Un mot de Guillaume II. — Il paraît que Guillaume II a un tie : à la moindre contrariété, il prend entre le pouce et l'index de la main gauche le lobe de l'oreille droite et tire violemment dessus.

Lors de son séjour en Angleterre, à l'occasion des funérailles de la reine Victoria, l'empereur allemand, en visite chez le duc d'York et de Cornouailles, reçut une dépêche. Elle ne devait pas contenir des nouvelles agréables, car il se mit aussitôt, dit-on, à malaxer son organe auditif.

Tout à coup le fils du duc d'York, le petit prince Edouard Albert, âgé de six ans, dit :

— Dis-donc, *unkly*, pourquoi tires-tu sur ton oreille ?

— Parce que je suis ennuyé, mon cheri.

— Et tu fais toujours cela quand tu es ennuyé, dis ?

— Oui, mon cheri.

— Et quand tu es très ennuyé, qu'est-ce que tu fais ?

— Je tire l'oreille d'un autre, fut la réponse.

De qui le puissant empereur tire-t-il l'oreille, lorsque les affaires ne vont pas ?

Les Parisiens à Paris. — Il paraît que Paris ne renferme pas 36 pour 100 de Parisiens, d'après le dernier recensement. Sur cent habitants de Paris, soixante quatre sont nés à l'étranger ou en province.

Nous n'aurions même pas cru que la proportion des vrais Parisiens fût encore si forte à Paris. Du reste, Paris, au point de vue du cosmopolitisme, détient le « record » parmi les capitales de l'Europe.

La population indigène de Vienne est évaluée à quarante-cinq pour cent ; celle de

Berlin à quarante et un pour cent ; celle de Saint-Pétersbourg à quarante pour cent ; celle de Londres, à soixante-cinq pour cent.

Ce qu'il serait curieux de savoir, et ce que le recensement ne peut dire, c'est le nombre des Parisiens nés à Paris de Parisiens qui eux-mêmes y sont nés. On arriverait de la sorte à une minorité insignifiante.

admirateur des Sénégalaïs à Porrentruy ; Un sa-tisfait de la Kermesse du Banné ; Le solitaire du Fahy ; Il vaut mieux souffrir le mal que de le faire à Porrentruy.

714. ANAGRAMME.

IL L'A DONC PRIÉ ? DAME.

715. SURNOMS.

Quels sont les personnages surnommés

- 1^e — *L'Athée du Roi*.
- 2^e — *Le Malade de la Reine*.
- 3^e — *Le Fléau des Rois*.

716. LANGAGE FRANÇAIS.

LE BARREAU.

Quelle est l'origine du nom de *Barreau* ?

717. MOTS EN TRIANGLE.

X X X X X X X X	1. Synonyme de matérielles.
X X X X X X X	2. Qui a rapport au nom.
X X X X X X	3. Copiés exactement.
X X X X X	4. Insectes nuisibles.
X X X X	5. Quadrupèdes.
X X X	6. Synonyme de fatigué.
X X	7. Moitié d'elle.
X	8. Consonne.

Envoyer les solutions jusqu'au mardi soir, 9 juillet prochain.

Publications officielles

Convocations d'assemblées.

Courroux. — Assemblée paroissiale le 30 à 2 h. pour passer les comptes, voter le budget, autoriser une vente.

Delémont. — Le 30 à 10 h., 1/2 pour passer les comptes.

Les Bois. (II^e section) le 30 à 2 h. à la maison d'école du Cerneux-Godat pour passer les comptes et s'occuper de demande de terrains.

St Brais. — Assemblée d'arrondissement d'état-civil le 30 à 11 h. pour élire l'officier d'état-civil et son suppléant.

Ocourt. — Le 7 juillet à 3 h. pour décider de quelle manière on veut essentir les pâturages, décider si on établira un bassin de fontaine, fixer le traitement du préposé, statuer sur une somme prêtée en compte au receveur.

Cote de l'argent

du 26 juin 1901.

Argent fin en grenailles. fr. 104. 50 le kilo.

Argent fin laminé, devant servir de base pour le calcul des titres de l'argent des boîtes de montres . . . fr. 106. 50 le kilo.

Editeur-imprimeur : G. Moritz, gérant.

709. MOTS HISTORIQUES

Rivarol.

J U L E S
U K A S E
L A P O N
E S O P E
S E N E F

Ont envoyé des *solutions partielles* : MM.
Le pilier du cercle Industriel Neuveville ; Un